GACHET
COUR D'ANTES
ANTES
LE MOINDREAU
LA MASSATERIE
LA GAINERIE
L'HERSE
L'EPINETTE
RD 648
RD 743
BAS-PALAIS
BAS PALAIS
LE PONTREAU
LE PETIT CHATREUIL
CITE DES SABLIERES
MAISONS BRULEES
LA VILLE
LES FONTENELLES
LES MAISONS ROUGES
GAYOLLE
RD 648
POTERE
BARBAILLON
SOUCHE
FLEURELLE
VEAU-BERNARD
LES VANELLES
LES MAISONS ROUGES
FIEF DE JAGANE
VIGNE A LAVAULT
Voie ferrée
LA MARNIATE
RD 611
CHAMPS GARCON
LES CALANDRIES
LA VIOCHE
LES FOUGERES
LA RAPEE
LES ROCHETTES
CHAMPS LUSSON
LA FORGE
PUY GARNAUX
PUY-GARNAUX
CHIRON MOINETTE
CHANTE OISEAU
LES BECHETTES
LES MARZELLES
LES VERRINES
LES GENETS
L'HERSE DE L'AERODROME
LES GRIPPES
CHILLON
VERRIE
CHAMP CARTIER
FIEF LOUIS
Voie ferrée
CHAMPS CARTIER
LA BITARDE
CHAMPS DE L'OEIL
RD 948
FIEF BIMARD
LA BUE
LA MOIE
JERUSALEM
LA MOTTEE

ETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DU VIVIER - PERIMETRE N° 1

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT FONCIER

Carte 2 - Prescriptions

CIAF du 3 février 2022

Localisation des presciptions pouvant évoluer selon le remaniement parcellaire

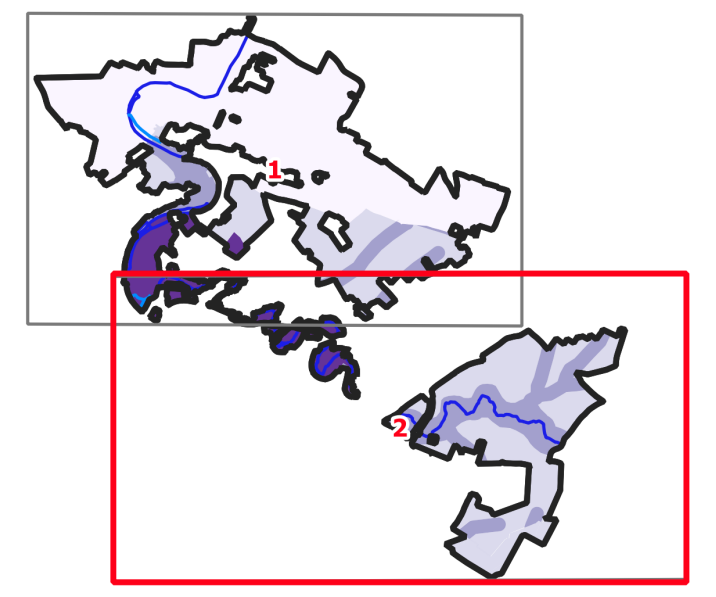

Re Sources
DEUX SEVRES LE DÉPARTEMENT 79
SEV du Vivier
niort agglo Agglomération du Niortais
GÉOMÈTRE-EXPERT
ECOGEE

N
0 100 200 m
Echelle : 1/5 000

MESURES D'INTERET GENERAL POUR LA PRESERVATION ET LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Mesures pour la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité

Arbres isolés
- ● Maintien souhaitable
- ● Maintien nécessaire

Haies, ripisylves et alignements d'arbres
- — Maintien souhaitable
- — Maintien nécessaire

Bois, plantations, friches arbustives, vergers, vignes, mégaphorbiaies et pelouses sèches
- 🟩 Maintien souhaitable
- 🟥 Maintien nécessaire

Prairies
- 🟩 Maintenir les prairies permanentes et respecter la nature de prairie dans le classement des terres

Pelouses sèches
- ⁚ Secteurs prioritaires pour la localisation de réserves foncières pour la conservation des pelouses sèches

Mares et zones humides
- ● Réattribuer si possible les mares et les espaces naturels environnant, ou échange
- ▭ Réattribuer ou échanger si possible les zones humides, sans travaux

Travaux connexes d'intérêt général pour la reconquête de la qualité de l'eau

Périmètre de protection rapprochée de captage 1b
- ▭ Implanter des parcelles conduites selon le cahier des charges AB (acquisition par le SEV avec BRE, ou ORE)

Secteurs pouvant rester exploités dans le cadre de baux environnementaux
- ▭ Mettre en place des prairies permanentes en bordure de cours d'eau (sur emprise publique ou ORE)

Dans les bordures de vallées, sur les zones sensibles au ruissellement agricole, sur emprise publique
- ◆ Planter une haie sur talus à créer et déplacer l'entrée de champ
- — Densifier la haie
- — Planter une haie sur talus à créer et sur emprise de 3 m de large minimum, perpendiculairement à la pente, sur deux rangs minimum en quinconce
- •–• Planter une haie sur emprise de 3 m de large minimum, perpendiculairement à la pente, sur deux rangs minimum en quinconce

MESURES D'INTERET GENERAL POUR LE TERRITOIRE

Travaux connexes d'amélioration de la biodiversité

Dans les bordures de vallées, sur les zones aux continuités écologiques fragmentées, sur emprise publique
- — Planter une haie sur emprise de 3 m de large minimum, sur deux rangs en quinconce minimum
- — Créer une bande enherbée de 10 m de large

Travaux connexes de gestion hydraulique

- — Implanter un fossé
- — Implanter un fossé avec redents
- •–• Reprendre le profil du fossé
- ◆ Implanter une canalisation sous voirie
- ◆ Remplacer l'ouvrage sous voirie

Mesures de gestion hydraulique

- ⁚ Attribuer aux collectivités les parcelles prévues pour l'implantation de bassins de rétention des eaux pluviales

Travaux connexes liés au développement des loisirs et de l'intégration paysagère des lotissements

- ⟷ Créer une liaison de chemins de randonnée (dont certains inscrits au PDIPR)
- — Plantation de haie

Mesures relatives à la prise en compte des documents d'urbanisme

Favoriser l'attribution aux collectivités des emplacements réservés
- ▨ Bassin de rétention d'eau pluviale
- ▨ Cheminement, espace vert et/ou équipement de loisirs
- ▨ Réserve d'eau potable
- ▨ Stockage de matériaux inertes
- ▨ Autres types

Espaces Boisés Classés (EBC)
- ▭ Maintenir les EBC

Elements protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- ● Maintenir les arbres remarquables
- ┄ Maintenir les haies et alignements d'arbres (existant ou non)
- ▨ Maintenir les jardins et espaces verts

MESURES D'INTERET AGRICOLE

Travaux connexes relatifs au désenclavement des fonds de vallées

- ⟷ Créer des chemins non empierrés

Mesures liées aux points de prélèvement d'eau pour l'irrigation

- ■ Réattribuer ou échanger les points de prélèvement d'eau

ENJEUX SANS PRESCRIPTION

- — Cours d'eau
- — Ecoulement indéterminé (pas de travaux, sauf accès parcelle, expertise nécessaire de la police de l'eau)
- ┄ Fossé (pas de travaux, sauf accès parcelle)
- ┄ Conduite d'eau
- ■ ★ Captage AEP
- ▲ Puits
- ▲ Décharge sauvage
- ▲ Décharge sauvage suspectée
- ▲ Gué
- ▭ Chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

- ▭ Périmètre d'aménagement foncier
- Parcelle
- ┄ Courbe de niveau